



Divorce : Les différents types de divorce

Fiche pratique publié le **17/10/2012**, vu **2224 fois**, Auteur : [L'info juridique accessible à tous](#)

Le divorce est un moment difficile dans la vie de l'être humain c'est pour cela qu'il faut savoir comment gérer ce moment.

La première chose à faire quant vous êtes face à un divorce c'est de choisir le type de divorce qui convient le plus à votre situation.

Après la réforme de 2004 il existe maintenant en France [quatre types de divorce](#) à savoir le divorce par consentement mutuel, le divorce pour faute, le divorce pour acceptation de la rupture de mariage et le divorce pour alternation du lien conjugal.

Cette loi a pour but de faciliter le divorce et éviter les procédures longues sans fin.

Dans le cas du divorce par consentement mutuel les époux peuvent choisir le même avocat.

C'est le divorce le plus rapide et le moins couteux car si les époux sont consentant pour le divorce et la convention qu'ils ont établit ne lèse pas l'intérêt de l'un d'entre eux, le juge des affaires familiale tentera une audience de conciliation si cette dernière n'aboutit à rien il n'aura qu'à homologuer la convention de divorce.

Pour les autres types de divorce la procédure est assez longue, la procédure commence par le dépôt de la demande, à la différence du divorce par consentement mutuel la demande ne peut être introduite que par un seul époux.

Après vient l'audience de tentative de conciliation, l'assignation et enfin l'audience devant le juge des affaires familiales.

Le jugement rendu peut être contesté.

[Consultez un avocat divorce](#) avant toute procédure.